

Proposition texte d'alerte sur le registre SST

Le décret 2024-291 du 30 avril 2024, accordant une revalorisation de 49 points d'indice et d'une prime de 800€ aux infirmier·es du corps des infirmières et des infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale, ne bénéficie pas aux infirmier·es de l'enseignement public agricole.

A ce jour, aucune mesure n'est mise en œuvre, il est impératif que le SRH agisse le plus rapidement pour réduire le délai de transposition de cette mesure.

Pour moi, cette exclusion crée une injustice, aggrave mon mal-être au travail et mon sentiment d'isolement alors que cette mesure était normalement annoncée, par le 1er ministre lors de son discours de politique générale, comme devant bénéficier à tous et toutes les infirmier·es scolaires.

Il faut photocopier la page du registre avec votre signature et l'adresser à la boite mail : action.infirmier.es@intersyndicale.fr